

Organisation de l'école sur la période du 11 au 25 mai

Nous vous faisons un retour suite à la réunion regroupement le maire, l'Inspectrice de circonscription et les associations de parents d'élèves.

La reprise se fera très progressivement sur la commune. **L'inspection a ciblé un niveau scolaire** pour cette première période de reprise.

6 classes d'élémentaire vont reprendre, soit 2 classe par groupe scolaire. 1 en maternelle pour les enfants prioritaires. (soit 7 classes sur les 47 de la commune)

Sur chaque école élémentaire, **une classe** sera constituée d'enfants **de CP volontaires** pour la reprise et d'**une classe multiniveaux qui accueillera les enfants prioritaires**. A l'heure actuelle, les enfants prioritaires sont ceux définis depuis le début du confinement et se sont rajoutés les enfants en décrochage et ceux porteurs de handicap (circulaire sortie ce jour)

Un premier groupe d'enfants sera accueilli entre le 11 et le 21 mai puis les groupes devraient changer chaque semaine en fonction des volontaires. *(à titre indicatif, compte tenu du protocole sanitaire, si tous les enfants de CP sont volontaires il y a peu de chance qu'ils puissent bénéficier de plus de 2 semaines de classes en présentiel puisqu'il reste 8 semaines de classe)*

Nous vous présentons une journée type telle qu'elle semble se définir :

Les enfants seront accueillis par groupes de 15 si la taille des locaux le permet, il se pourrait que ce seuil soit revu à la baisse selon les écoles. (minimum 50m² pour une salle de classe)

Les alaes fonctionneront à partir de 7h30 le matin, les modalités d'accueil restent à définir cette semaine. À partir de 8h30, les enfants seront accueillis par l'équipe enseignante afin d'éviter le regroupement de parents devant l'école. Les parents volontaires pour remettre leur enfant recevront une information plus précise lorsqu'ils seront contactés.

Pendant le temps scolaire, les enfants seront placés dans la classe de sorte à disposer d'une surface de 4m² afin de respecter les consignes dictées dans le protocole sanitaire de l'éducation nationale. Le temps de récréation se fera selon des modalités à définir selon les groupes scolaires, les récréations pourront soit être décalées soit dans des cours différentes afin d'empêcher que les enfants se croisent. **Le brassage entre les classes présentes est interdit.**

Le repas du midi se fera en classe. Le service de restauration scolaire, sur ces 15 premiers jours, ne pourra se faire en salle de cantine. Les enfants auront donc un repas froid servi en barquette individuelle, il ne s'agira pas d'un repas "sandwich" mais bien d'un vrai repas. À la fin de leur repas, ils sortiront dans la cour afin que la salle puisse être nettoyée et désinfectée puis aérée.

L'après-midi, ils reprendront un temps de classe, la récréation se déroulera dans les mêmes conditions que celle du matin. À la fin de la classe, pour les enfants restant à l'alaes, le goûter sera pris en classe puis ils sortiront un peu avant de réintégrer la salle de classe pour le temps périscolaire, des activités leur seront proposées dans la mesure du possible.

Concernant la facturation, la mairie appliquera la gratuité sur les temps du matin et du soir. Le midi sera facturé comme habituellement. Les parents n'auront pas à inscrire leur enfant sur le temps alae mais devront par contre se positionner ou non pour la semaine pour ce qui est de la restauration quand ils seront contactés par les services municipaux.

Concernant le centre de loisirs du mercredi, la mairie est en attente des décisions ministérielles mais s'il peut se tenir, ce sera à nouveau dans la salle de classe de l'enfant.

Concernant l'entretien et la désinfection des locaux : ils seront faits en suivant le protocole sanitaire remis à jour le 3 mai et disponible sur le site de l'Éducation Nationale. C'est d'ailleurs ce protocole sanitaire qui ne permet pas, à l'heure actuelle, d'ouvrir davantage de classes. La maire a le souhait d'en ouvrir plus mais cela se fera en fonction de l'expérience acquise sur cette première période d'ouverture des écoles. La priorité de la mairie est la sécurité des enfants et des personnels.

Concernant le centre de loisirs pour cet été : à l'heure actuelle, la mairie n'est pas en capacité de savoir s'ils pourront ouvrir. Si le protocole sanitaire n'est pas assoupli, il ne pourra pas ouvrir dans les modalités que vous connaissiez jusqu'à présent. Le confinement n'a pas permis de recruter les animateurs pour cet été.

Concernant les transports scolaires : ils sont maintenus mais seulement 15 enfants pourront être pris en charge dans un bus de 63 places (d'où les modifications d'activités pour le centre de loisirs)

Concernant l'accueil des enfants de maternelle:

Seuls seront accueillis les enfants désignés comme prioritaires selon la circulaire du 4 mai. Il s'agira d'une classe multiniveaux, l'objectif sera difficilement pédagogique compte tenu du fait que les consignes liées aux gestes barrières vont à l'encontre des apprentissages de maternelle qui favorisent justement les interactions entre enfants. De plus, il est difficile de leur faire respecter les gestes barrières sur les temps de "loisir". Le dispositif sera donc très proche de celui existant depuis le début du confinement. Toutes les mesures de sécurité seront mises en œuvre et accentuées par rapport à celles qui l'étaient déjà.

Les enfants de maternelle seront tous regroupés sur un seul site : l'école Canta Lauseta.

Concernant la continuité pédagogique, la circulaire du 4 mai indique que les enseignants qui reprendront une classe à temps plein de devront plus assurer la continuité pédagogique avec ceux restés à la maison. Le CNED pourra prendre le relai, l'instruction restant obligatoire.

Information aux familles : un document commun rédigé par les services municipaux et l'inspection de circonscription est en cours d'élaboration et sera envoyé aux familles d'ici le 7 mai afin de mettre en place l'accueil des enfants dès le 12 mai dans les classes. Ce document a dû subir plusieurs modifications liées à l'arrivée échelonnée des informations et circulaires du ministère de l'Éducation Nationale. Il doit être finalisé pour la fin de la semaine, en parallèle, la mairie doit continuer d'établir

les protocoles d'entretien des locaux et les soumettre au CHSCT de la commune pour validation.
Vous avez quelques informations et propositions d'activités sur le portail famille.

La mairie est aussi preneuse de propositions de professionnels de santé ou sanitaires qui pourraient les aider à apprendre aux agents les différents gestes (mettre un masque, lavage de mains...). Si vous souhaitez vous porter volontaire, faites-le nous savoir et nous transmettrons.

La mairie est consciente des difficultés rencontrées par les familles mais l'aspect sanitaire est leur priorité et dès que cela sera possible, ils augmenteront les capacités d'accueil.